

La Charte d'engagements réciproques **Réseau « Nos Quartiers d'Été »**

PLAN GENERAL DU DOCUMENT

- ◆ **PREAMBULE**

- ◆ **I - PRINCIPES PARTAGES**
 - ✓ Nos valeurs constitutives
 - ✓ Notre label « Quartiers d'Été »
 - ✓ Nos modes de coopération mutuelle
 - ✓ Nos objectifs communs

- ◆ **II - ROLES ET ENGAGEMENTS DU BINOME ETAT / REGION**
 - ✓ Rôles et engagements de l'Etat / de la Région
 - ✓ Rôles et engagements du secrétariat permanent

- ◆ **III - ROLES ET ENGAGEMENTS DES TERRITOIRES**
 - ✓ Rôle et engagements des élus locaux en charge des territoires
 - ✓ Rôle et engagements des correspondants territoriaux
 - ✓ Rôle et engagements des collectifs d'associations

- ◆ **IV - ROLES ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS PARTENAIRES**
 - ✓ Rôle et engagements des Associations Ressources

- ◆ **CONCLUSION**

PREAMBULE

Depuis sa première édition en 1990, Nos Quartiers d'Été est une opération en perpétuelle évolution, portée par l'innovation et l'initiative.

D'une volonté de lutte contre l'exclusion à une logique de développement durable, Nos Quartiers d'Été fait aujourd'hui partie d'un **patrimoine collectif régional** et s'affirme toujours comme un **outil (action / opération / initiative) original et efficace de la politique de la ville.**

Fort de ces acquis, héritages d'une action partagée par tous les acteurs de cette opération, Nos Quartiers d'Été est une nouvelle fois porteur de nouvelles ambitions, de nouveaux défis au service de la solidarité et de la citoyenneté.

L'Etat, la Région, les collectivités locales, les correspondants territoriaux et l'ensemble des acteurs associatifs impliqués dans le dispositif « Nos Quartiers d'Été » s'engagent à travers cette charte **à renouveler leur implication** au sein de Nos Quartiers d'Été et à intensifier leur **coopération mutuelle.**

Cet **acte**, sur la base d'engagements réciproques, **reconnaît** et renforce ainsi des relations partenariales fondées sur la confiance et le respect entre tous les acteurs de Nos Quartiers d'Été ; il clarifie les rôles respectifs de chaque partie par des engagements partagés.

Cette charte, sans être un document contractuel attestera d'un engagement moral et d'une adhésion de chacun aux valeurs constitutives et aux orientations renouvelées de Nos Quartiers d'Été. Elle ne se substitue en rien à l'appel à projet, déclinaison opérationnelle de l'esprit et du contenu de cette charte.

Pour l'avenir, les règles du partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d'action partagés par tous les membres du réseau Nos Quartiers d'Été afin de :

- **Renforcer collectivement le dispositif** global Nos Quartiers d'Été et ainsi en **optimiser l'efficacité.**
- **Qualifier ensemble les projets associatifs** issus de l'initiative locale dans un **souci constant de pérennisation.**

Les parties impliquées au sein de la présente charte s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle fixe.

I – PRINCIPES PARTAGES

1 - Nos valeurs constitutives

1.1 - Un engagement collectif contre toutes les formes d'exclusion

1.1.1 Au sein de Nos Quartiers d'Eté, lutter contre l'exclusion induit trois priorités.

- ✓ Renforcer le lien social et développer la citoyenneté
- ✓ Améliorer la perception et l'image des quartiers
- ✓ Favoriser l'accès et l'ouverture de tous à la culture

1.1.2 Sur le terrain, l'attitude « Nos Quartiers d'Eté » est guidée par la valorisation de l'initiative locale.

- ✓ L'écoute et l'adaptation à la réalité « terrain »
- ✓ Le métissage des compétences, des savoirs, des savoir-faire (logique de progrès partagé)
- ✓ Le soutien de l'initiative et de la créativité

2 - Notre label « Quartiers d'Eté »

Marque d'un engagement collectif, reconnaissance des projets, le « label » valide une dynamique territoriale d'animation estivale (juillet et août) destinée en priorité à ceux qui ne partent pas en vacances.

Il conforte un « mode de faire ensemble » impliquant les habitants. Il favorise une visibilité des projets et en cela participe à la construction de l'identité des habitants. C'est un élément d'une identité culturelle régionale.

Ce label valorise des actions s'organisant autour de temps forts visibles et accessibles à tous les habitants et intégrant des opérations de communication.

2.1 – Les critères de labellisation d'un projet Nos Quartiers d'Eté

Pour répondre aux exigences de qualité de l'opération, un projet Nos Quartiers d'Eté se doit de respecter les orientations suivantes :

- La territorialisation
 - Un projet "Nos Quartiers d'Eté" doit être intégré dans une démarche globale d'animation estivale de territoire.
 - Il doit permettre de réunir et mobiliser les associations et les habitants.
 - Il doit s'inscrire dans la continuité d'actions déjà engagées sur l'année ou de projets programmés.

L'engagement dans cette territorialisation des projets pourra se réaliser à travers des expériences, des échelles (inter-quartiers, intercommunalité, agglomération) et des rythmes différenciés selon la spécificité des territoires et l'ambition des projets.

Au-delà de cet axe majeur, l'appel à projet fixe quant à lui un ensemble de critères précisant l'exigibilité des projets Nos Quartiers d'Eté :

- Ainsi, un projet "Nos Quartiers d'Eté" doit entre autres :
 - Se dérouler pendant la période estivale (juillet – août) et respecter la géographie politique de la ville.
 - Etre construit par plusieurs associations et être suivi par un collectif d'animation.
 - Etre conçu en priorité pour les habitants ne partant pas en vacances tout en favorisant les liens intergénérationnels.
 - Favoriser la convivialité et les échanges et notamment inter-culturels...

(cf. les critères de labellisation des projets détaillés dans l'appel à projets)

3 - Nos modes de coopération mutuelle

Favoriser l'initiative locale dans une démarche participative implique le respect d'un cadre d'intervention clairement défini et reconnu par tous. De l'organisation pointue de notre réseau dépend la qualification et la pérennisation de l'opération Nos Quartiers d'Eté (mise en synergie des interventions des différents acteurs, optimisation des financements, de l'efficacité des actions, ...)

3.1 – Travailler en réseau

Les modalités de travail en réseau au sein de Nos Quartiers d'Eté se définissent ainsi :

3.1.1 Mailler nos compétences.

- ⇒ Le contenu des projets est le fruit de l'**expertise terrain des associations locales** et de l'**expertise thématique des associations ressources**, regroupées en **collectifs**.
- ⇒ L'aide au montage et à la réalisation des projets est le fruit du travail des **correspondants territoriaux**, dont la mission consiste également à veiller au respect de la logique de territoire *Nos Quartiers d'Eté*, ainsi qu'à assurer la coordination générale des projets.
- ⇒ La coordination à l'échelle régionale de l'opération *Nos Quartiers d'Eté* est le fruit du travail du **secrétariat permanent Etat/ Région**, à qui incombe la définition des critères de validation des projets, la sélection de ces derniers et leur accompagnement.

3.1.2 Capitaliser nos expériences.

- ⇒ Tous les membres du réseau Nos Quartiers d'Eté s'engagent à faire remonter leurs expériences dans un objectif de **capitalisation et de mutualisation** des savoirs.

Pour répondre à cet objectif, un ensemble de moyens sera progressivement mis en œuvre et cherchera à :

- Associer les différents acteurs du réseau à l'analyse, la réflexion et la formulation d'orientations, de démarches ou d'outils visant à qualifier le dispositif et ceci dans un objectif d'aide à la décision.
- Élaborer un ensemble d'outils de suivi communs : tableaux de bord collectifs, fiches de pratiques... et ceci dans une démarche de coproduction.
- Qualifier et structurer le réseau par différents moyens : accompagnement méthodologique, séminaires, supports spécifiques...

4 - Nos objectifs communs

4.1 – Objectif « terrain » : créer le lien, favoriser les synergies

- ✓ Favoriser l'**échange** entre habitants, entre les quartiers ...
- ✓ Favoriser les **relations entre acteurs** : habitants, associations, institutions et leur mobilisation au sein de projets communs.
- ✓ Agir pour la **pérennisation** des projets locaux et des processus d'animation.

4.2 – Objectif « réseau » : renforcer le dispositif Nos Quartiers d'Eté, optimiser l'efficacité de nos interventions

4.2.1 Travailler dans une approche territoriale.

- ✓ Renforcer l'**ancrage des projets locaux**, leur adéquation avec les besoins du territoire concerné, vers une **pérennisation annuelle**.
- ✓ Engager la **rencontre et l'échange inter-quartier, intercommunal et inter-territorial**.
- ✓ Mettre en **synergie nos actions sur un même territoire**, dans un souci de **cohérence et de synergie** avec les autres dispositifs et actions de la Politique de la Ville.

4.2.2 Travailler en interaction et en cohérence avec les membres du réseau Nos Quartiers d'Eté.

- ✓ Faire fructifier la **connaissance du terrain** (associations locales) avec l'**expérience de la gestion** de projets thématiques (associations ressources).
- ✓ **Intensifier le maillage des compétences** sur tout le territoire régional, tisser des liens pérennes entre les acteurs, poser les conditions d'un développement durable (sur le plan socio-économique, environnemental, humain...).
- ✓ Appuyer la construction de nouveaux projets sur la **capitalisation d'expériences**.

II – ROLE ET ENGAGEMENTS DU BINOME ETAT / REGION

> Rôle et engagements de l'Etat et de la Région

L'Etat et la Région s'engagent à :

- Garantir la mission d'intérêt général de Nos Quartiers d'Eté, assurer la cohérence de l'opération avec les autres actions Politiques de la Ville, chercher à ouvrir Nos Quartiers d'Eté à d'autres politiques (culture, patrimoine, citoyenneté...).
- Définir les objectifs et modalités de fonctionnement du dispositif Nos Quartiers d'Eté.
- Nommer un secrétariat permanent, coordinateur régional de l'opération.
- Financer les projets répondant aux critères sélectifs de l'appel à projet.
- Favoriser et développer la communication entre élus régionaux et locaux.

> Rôle et engagements du Secrétariat Permanent Etat / Région

Le secrétariat permanent composé de représentants de l'Etat et de la Région s'engage à :

- Nommer un coordinateur régional, interlocuteur unique et relais privilégié pour tous les acteurs de Nos Quartiers d'Eté.
- Mettre en synergie les territoires au niveau régional.
- Assurer un véritable rôle de conseil et de soutien aux différents acteurs du réseau.
- Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leur mission.
- Etablir des passerelles entre les différents acteurs : collectifs d'animations, associations ressources, correspondants territoriaux.
- Chercher à développer les projets et à les soutenir au-delà de l'administratif
- Simplifier progressivement les procédures administratives et soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches.
- Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la mise en place d'un service de communication destiné à aider chaque porteur de projet à promouvoir sa manifestation par la mise en place d'un ensemble d'outils de valorisation et de qualification aussi bien internes (guides, séminaires...), qu'externes (presse, supports de communication, site Internet...).
- Définir un calendrier annuel de réunions préparatoires, de bilan, de capitalisation d'expériences...

III – ROLE ET ENGAGEMENTS DES TERRITOIRES

> Rôle et engagements des élus locaux en charge d'un territoire

- Nommer un correspondant territorial en lui **donnant les moyens d'assurer sa mission dans les meilleures conditions, en le soutenant dans cette action auprès des associations locales et autres partenaires.**
- Participer financièrement par un co-financement éventuel de projets structurants pour les territoires concernés.
- Favoriser localement la mise en débat public des projets proposés et développer l'information auprès des services et des publics concernés.

> Rôle et engagements des correspondants territoriaux

Interlocuteurs privilégiés des associations locales et du Secrétariat Permanent, ils assurent un relais pertinent entre les réalités, les dynamiques locales, territoriales et le secrétariat permanent. Ils garantissent :

- La tenue des orientations et des critères de l'opération redéfinis chaque année.
- Les relations de territoire entre le collectif d'animation, les associations ressources, les services municipaux et les élus.
- L'intégration et la cohérence des projets locaux dans la préparation d'un projet de territoire.
- Le respect des modalités de communication de l'opération, du respect de la charte graphique Nos Quartiers d'Eté.
- Le suivi des actions et l'organisation des bilans.
- La participation aux séminaires et réunions de suivi à caractère régionales.
- La bonne utilisation des subventions accordées par le contrôle et la vérification des bilans rédigés par les porteurs de projets.

> Rôle et engagements des collectifs d'associations

Regroupées en collectif, les associations d'un même territoire développent des projets en s'appuyant sur le partage de leurs savoir-faire et de leur connaissance du terrain. Forces de proposition, d'action et de mobilisation, principaux promoteurs d'une démarche collective et partenariale, les collectifs d'associations s'engagent à :

- Développer des projets d'animations en co-construction avec d'autres associations, en s'appuyant sur leurs savoir-faire et leur capacité à mobiliser les habitants.
- Favoriser l'émergence de projets qualitatifs et d'envergure sur les territoires (grands quartiers, communes, communautés de communes, agglomérations...).
- Intégrer en leur sein toute association présente sur leur territoire, notamment les très petites au champ d'action limité.
- Définir et gérer les propositions de projets locaux initiés par les associations.
- Etablir les demandes d'aides municipales et la recherche des différentes pistes de financement complémentaires en lien avec le correspondant territorial (« Nos Quartiers d'Eté » n'intervenant jamais sur une prise financière totale).
- Prendre en charge la logistique, l'organisation et la sécurité des manifestations, l'accueil des participants.
- Garantir la bonne utilisation des subventions accordées.
- Participer aux instances régionales (forum, manifestations à caractère régionales...).

IV – ROLES ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS PARTENAIRES

> Rôle et engagements des associations ressources

Associations de compétence régionale, territoriale ou thématique et reconnues pour leur savoir-faire et leurs expériences, elles sont regroupées sous forme de collectifs thématiques. Elles s'engagent à :

- Accompagner et soutenir les associations locales dans la conception et la réalisation de projets qualitatifs.
- Transférer leurs compétences en terme de montage de projets.
- Fédérer des projets de rayonnement régional autour de leurs compétences et savoir-faire.
- Respecter les modalités de communication de l'opération Nos Quartiers d'Été.
- Fournir au secrétariat permanent un planning des interventions avant le début de l'opération et s'engager dans une démarche de concertation.
- Etablir un bilan des actions menées pendant l'été, destiné au secrétariat permanent.
- Annoncer clairement leur rayon d'intervention géographique, les dates auxquelles elles peuvent intervenir et les tarifs proposés (non révisables en cours d'opération).

CONCLUSION

Depuis l'origine, la vie de *Nos Quartiers d'Été* est insufflée par l'énergie que nous tous mobilisons chaque année au sein de cette grande opération. Ce « faire ensemble » s'est aujourd'hui affirmé comme un principe fondateur, une marque de fabrique, un élément de l'identité de **Nos Quartiers d'Été**.

Depuis 1990, nous nous sommes engagés dans le développement de Nos Quartiers d'Été. Chacun a ainsi participé à son évolution et au-delà du festif, c'est ensemble que nous avons pu donner du sens, de la vie à des concepts parfois vagues : la participation, l'initiative et le développement local. Cette dynamique collective et participative orientée vers l'amélioration et la progression constante de Nos Quartiers d'Été fait aujourd'hui partie de la culture de ceux qui font Nos Quartiers d'Été.

Désormais, l'existence de cette charte, référence commune pour nous tous, acteurs du réseau Nos Quartiers d'Été, nous permettra de prolonger ce mouvement. Base commune à notre action, elle nous aidera à mieux communiquer, à parler un langage commun, à partager les enjeux futurs ; elle participera à consolider nos collaborations et nos modes de faire.

Au final, cette charte doit donc nous permettre de gagner ensemble le pari de la qualification et de la pérennisation de Nos Quartiers d'Été.